



POMPES FUNÈBRES PUBLIQUES  
Chambéry & Communes Associées  
PFCCA

**POMPES FUNÈBRES PUBLIQUES-CRÉMATORIUM**  
**86 Square Louis Sève - 73000 CHAMBÉRY**  
**Tel: 04-79-60-50-70 - conseillers.funeraires@pfcca.fr**

SAEM au capital de 6 000 000 € RCS 822954723 CHAMBÉRY  
SIRET 82295472300026 APE 9603Z  
N° intracat. municipale: FK 05 822954723  
N° Identification 23-73-0050 N°ORAS 17 004 732  
Responsable légal: Mr PACHOUD

MAIRIE D'AMBERIEU EN BUGEY  
Place Robert Marcepoil  
01500 AMBERIEU-EN-BUGEY

Obsèques de : Monsieur X  
Né le : 01/01/2000  
Décédé le : 01/01/2025

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

**DEVIS N° 0002501393**

*(Document émis en Euro)*

Code client :

Date: 14/05/2025

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES</b>								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la maire, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	209,17	251,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse		
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

(\*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23

14/05/2025 16:10:26

Page : 1/4

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</b>								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire								
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>								
Cercueil CERCUEIL PIN "PREVAL"	258,33	310,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton	34,17	41,00						
Autres (*)			Autres (*) CAPITON "MT 60 BLANC"	73,33	88,00	Autres (*)		
<b>4- MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL</b>								
Personnel	229,09	252,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>								
Véhicule funéraire								
Forfait de transport Transport pour 1 km aller/retour	229,09	252,00						
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>6- CEREMONIE FUNERAIRE</b>								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	111,82	123,00						
Personnel (dont 1 porteurs)	214,17	257,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances	60,83	73,00	Frais de culte Taxes municipales pour convoi		
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>7- INHUMATION</b>								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse	340,83	409,00						
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie					
Autres (*) DEPLACEMENT FOSSOYEURS > 10 KMS A/R	456,67	548,00	Autres (*)			Autres (*)		
<b>8- CREMATION</b>								
Crémation						Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

**Validité de devis : 1 mois**

Je soussigné demeurant déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M. X en  
qualité de Conjoint

**TOTAL hors taxes : 2217,50**

**TVA : 386,50**

**TOTAL toutes taxes comprises : 2604,00**

**Bon pour accord**

**Signature :**

***Vous avez été reçu par MICHAEL BRUN***

\* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)

- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)

\* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

## **CONDITIONS DE VENTE**

Facture acquittée sous réserve d'encaissement

Pour les professionnels: La présente facture sera payable à l'échéance figurant sur la facture. Aucun escompte ne sera appliqué pour paiement anticipé.

En cas de non respect de l'échéance, des intérêts de retard pourront être facturés à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera également due.  
Voir conditions générales de vente.

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation, vous disposez d'un accès à un Médiateur de la consommation des opérations funéraires en vue de la résolution amiable de tout éventuel litige.

Les modalités de saisine de ce Médiateur sont précisées dans le document annexé aux conditions générales de vente.